ACV
bouw - industrie & energie

Alcon
SEE BRILLIANTLY

Malines, le 10 mars 2021

ALCON SA refuse de désigner une délégation du personnel et dit NON à la concertation sociale!

En **2020**, la **CSC** (liste n°2) avait introduit une candidature aux élections sociales. Comme il n'y avait qu'une seule candidature et une seule liste syndicale, la procédure a été arrêtée. Mais la cessation de la procédure ne peut **pas** avoir comme conséquence qu'une concertation sociale ne doit pas être menée ou organisée au sein de l'entreprise!

Récemment, la direction a refusé la désignation d'une délégation syndicale alors que cela est prévu au niveau sectoriel. Au moment de la proposition de désignation, la direction avait un délai de **8 jours** pour s'y opposer. Toutefois, elle a **omis de le faire** et elle a seulement réagi au moment où notre délégué s'est fait le porte-parole des travailleurs!
Devons-nous conclure que la participation des travailleurs pose problème pour le management de l'entreprise? Pourquoi le management veut-il imposer sa volonté unilatéralement, donc sans aucune participation ou concertation ? En outre, il bloque toute remarque ou objection venant du personnel.

Un tel comportement n'est pas digne d'une entreprise pharmaceutique et va à l'encontre de la transparence et de l'ouverture dont le management de l'entreprise aime se vanter.

La CSC est une organisation syndicale constructive qui essaie toujours de trouver des solutions par le biais du dialogue. Mais il est très difficile d'entrer en dialogue avec un management qui ferme la porte à la concertation sociale. Nous avons lancé un appel à la concertation au sujet des problèmes actuels qui se posent dans l'entreprise, en proposant des dates concrètes.
La direction a tout simplement balayé nos propositions dans un courrier daté du **5/03**.

De surcroît, elle a fait preuve d'une grande condescendance lorsqu'il était question des problèmes rencontrés par le personnel pour accepter les modifications apportées aux conditions de salaire et de travail, le règlement de travail, les droits acquis par les collaborateurs venant de **Novartis**(Vilvorde) et d'**Alcon Couvreur** (Puurs), etc.

Etant donné que la direction refuse tout contact, nous avons décidé de nous adresser à vous. Si vous appuyez notre demande de concertation sociale dans votre entreprise, nous serons en mesure d'améliorer vos conditions de salaire et de travail, en bref, de défendre vos droits!

Le management actuel ne pense qu'à ses propres intérêts et fait fi des intérêts de l'autre *"partie"* essentielle, à savoir les travailleurs.

Nous sommes dès lors consternés de constater la manière indigne dont la direction d'une entreprise traite son personnel!

Syndicalement vôtre,

CSC bâtiment - industrie & énergie
Paul Schoeters
Secrétaire